

DECISION N° DEC 25.012/D



**REMBOURSEMENT DE CAUTION D'UN LOGEMENT DE
FONCTION AVEC ASTREINTE**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération N°24.009/D en date du 06 février 2024 portant sur le budget primitif adoptée par le Conseil municipal,

VU l'arrêté N°23/294 en date du 19 octobre 2023 portant sur l'attribution d'un logement de fonction avec astreinte,

CONSIDERANT que
a libéré le logement communal situé au 55 rue de Villecresnes
91800 BRUNOY le 30 novembre 2024 et que l'état des lieux de sortie ne présente aucune remarque particulière,

DECIDE

ARTICLE 1 : La somme de 500.00 € (cinq cents euros) sera versée à :
remboursement de sa caution. au titre du

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 3 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DECISION N° DEC 25.012/D

OBJET : REMBOURSEMENT DE CAUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION AVEC ASTREINTE

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 03 février 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 03/02/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte :

Décision

Numéro attribué à l'acte :

DEC 25.012/D

Objet de l'acte : REMBOURSEMENT DE CAUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION AVEC
ASTREINTE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgétaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250203-BRU_AR_24507_1-AR

Date de l'acte : 03/02/2025

Identifiant unique de l'acte :

BRU_AR_24507_1

Date de réception en Préfecture :

03 février 2025